

## Redoublement et M2 , nombreuses questions et doutes

Par **locabird**, le **17/07/2012 à 23:03**

Bonsoir ,

je suis nouveau sur le forum même si je pense que la question a été à de maintes fois abordé ; ma situation personnelle reste différente des autres que j'ai pu lire .

Voilà j'ai des soucis de santé , j'ai arrêté ma première année de droit au bout de 2 mois seulement la fac ne m'a jamais dés-inscrit et j'ai eu la chance de recevoir en juillet un bulletin avec écrit ajourné partout . Le problème c'est que sur le moment j'ai pas pensé à justifier . ( peut on faire une demande retro-active ? )

L'année d'après j'ai repris une nouvelle première année que j'ai réussi , j'ai été dispensé de TD et cela est bien noté sur mon dossier . Mon année validée , j'ai entamé une deuxième année , j'ai également été dispensé de TD ; malheureusement je n'ai pas pu me présenter aux examens ni aux rattrapages (problèmes de santé ) . Je tiens à préciser que pour tous les examens que je n'ai pas pu passer , j'ai une dispense et il y a marqué sur mon relevé ABJ donc ce n'est pas comme si je ne voulais pas y aller .

Mes questions sont les suivantes : Est-ce fichu d'avance pour un M2 ? J'entends souvent que pour les M2 il faut justifier son redoublement je pense que niveau justification je peux pas faire mieux .

Si je cartonne dans mes prochaines années d'études et que je fais des stages etc ... vous pensez que ça pourrait le faire ?

P.S : je voudrais travailler dans le droit des affaires et si possible devenir avocat d'affaires

Merci d'avance pour vos réponses .